

LE JOURNAL DE LA MUNICIPALITE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

LE MOT DU MAIRE

Je m'adresse rarement aux Villefranchois par le biais du Bulletin Municipal. Je laisse le soin aux rédacteurs de la Commission « Communication » de vous tenir informés des événements qui leur paraissent digne d'intérêt. Il importe cependant que vous sachiez que le rédacteur d'une récente lettre anonyme m'a reproché d'avoir pris un arrêté municipal interdisant le stationnement des véhicules automobiles sur le parking des « Esplanades » le jour de l'organisation en ce lieu de la kermesse des écoles. Ce courageux correspondant estimait que la cour de l'école aurait dû être utilisée pour cette manifestation. Ce point de vue est très discutable et j'engage les personnes qui ont quelques doutes sur la pertinence de certaines décisions du Conseil Municipal de bien vouloir m'en entretenir directement en Mairie

AGENDA MUNICIPAL

20, 21 et 22 juillet:
Fête Patronale de
la Saint Jacques

UNE QUATRIEME TOURNEE HEBDOMADAIRE DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

A la demande de la Municipalité de Villefranche, l'ensemble des communes adhérentes du SIVOM Têt / Rotja a accepté de tenir compte de la fréquentation exceptionnelle de notre cité en saison estivale, et décidé de l'organisation chaque semaine d'une tournée supplémentaire de ramassage des ordures ménagères, pour notre seul village. Cette tournée aura lieu, chaque samedi matin à 7 heures, à compter du 21 juillet. Il s'agit d'un essai, qui ne sera continué, en période estivale, que si le volume des ordures ramassées le justifie. C'est pourquoi l'ensemble des Villefranchois est invité à utiliser effectivement cette tournée supplémentaire, et ceci dès le début, afin de confirmer son utilité.

CONTENEURS A ORDURES

La municipalité a commandé au SIVOM Têt / Rotja des conteneurs à ordures de diverses dimensions. La plupart de ceux-ci sera installée à l'extérieur des remparts, en complément de ceux déjà en place, ou en remplacement de ceux en mauvais état.

Néanmoins, les Villefranchois qui le désirent peuvent acheter, à prix coûtant, des conteneurs de ce type pour leur usage personnel. Les tarifs, fixés par le SIVOM Têt / Rotja, sont de :

- 240 francs pour un conteneur de 240 litres
- 360 francs pour un conteneur de 360 litres
- 720 francs pour un conteneur de 660 litres.

Les demandes doivent être présentées en Mairie. Les conteneurs disponibles seront livrés dans les prochains jours. Une nouvelle commande sera faite pour toutes les demandes enregistrées avant fin juillet et qui n'auraient pu être immédiatement satisfaites.

Ceci étant, l'utilisation de conteneurs, si elle facilite le travail des employés de la voirie, n'est pas une obligation. Chacun est libre d'utiliser des poubelles « classiques », pourvu qu'elles soient équipées d'un couvercle. A ce propos, la municipalité se félicite des réactions positives enregistrées à la suite du dernier numéro du « journal », et remercie les Villefranchois qui ont accompli des efforts appréciés pour se doter de poubelles

rigides, et pour compacter les cartons d'emballage. Ces initiatives individuelles participent activement à la qualité de la vie dans notre village. Ces mesures ponctuelles, pour utiles qu'elles soient, ne dispensent toutefois pas d'une réflexion globale sur le ramassage des ordures ménagères dans un contexte aussi particulier que celui de Villefranche. Mais les modifications structurelles prévues à brève échéance (mise en route de la station de traitement de Calce, mise en place du tri sélectif) demandent que l'on attende qu'elles deviennent effectives avant de prendre toute décision en ce domaine.

UN DISTRIBANQUE A VILLEFRANCHE

Depuis des années, la demande d'installation d'un distribanque à Villefranche était présentée avec beaucoup d'insistance. L'OTSI de Villefranche de Conflent / Val de Rotja avait diligenté une étude détaillée sur cette question. Cette étude démontrait la rentabilité (pour l'organisme bancaire), l'intérêt (pour la population) et même la nécessité (pour l'activité touristique) d'un tel dispositif. Toutefois un risque existait de voir l'installation d'un distribanque servir d'alibi à la réduction des activités de l'agence postale, voire à sa fermeture. L'OTSI a donc attendu que Monsieur le Receveur des Postes de Villefranche lève toute opposition à l'installation d'un distribanque pour reprendre ces consultations. Ce sont les propositions de la Société Générale qui ont été retenues et, avec l'accord de la municipalité et sous le contrôle des services des Bâtiments de France, le distribanque vient d'être installé dans une alcôve aménagée à cette fin au rez-de-chaussée de la Mairie, place de l'Eglise, où il est désormais, 24 h/24 h et 365 jours par an, à la disposition du public. Villefranche vient ainsi de se doter d'un service à la population et au public touristique.

RESPECT D'AUTRUI

Villefranche s'anime avec l'été, les boutiques s'ouvrent, les fenêtres aussi, et les décibels augmentent, à toutes heures de la journée, et quelques fois aussi de la nuit. La municipalité rappelle que le respect du repos du voisin est une règle fondamentale de toute vie en société. Elle demande, à cet égard :

- aux particuliers de diminuer le volume de leurs appareils sonores, particulièrement quand les fenêtres sont largement ouvertes.
- aux commerçants et artisans de veiller à éviter tout tapage dans leurs établissements.
- aux musiciens, comédiens et animateurs de se présenter en Mairie avant toute intervention sur la voie publique afin de remplir un dossier préalable de demande d'autorisation, et de changer régulièrement d'emplacement afin de ne pas importuner le voisinage par la répétition des mêmes interprétations

LES IMPOTS LOCAUX DE VILLEFRANCHE

Une étude comparative permet de situer à quel niveau se situe la pression fiscale villefrancoise par rapport à celle des communes environnantes.

POPULATION :

- Le canton de Prades compte 20 communes
- La plus peuplée est Prades (5 800 habitants)
- La moins peuplée est Urbanya (28 habitants)
- Villefranche se situe au 12e rang (225 habitants)

TAXE HABITATION :

- Base : - la plus élevée : Prades (3 660 000 francs)
- la plus basse : Urbanya (469 000 francs)
- Villefranche au 13e rang (1 420 000 francs)
- remarques :
 - la base est la somme globale des montants imposables dans une commune
 - le rang de Villefranche est normal en regard de sa population (Molitg passant devant)

LES IMPOTS LOCAUX DE VILLEFRANCHE (suite)

- Taux : - le plus élevé : Prades (17.38%)
 - le plus bas : Los Masos (5.16%)
 - Villefranche au 14e rang (6.96%)
- Remarque : le taux de la taxe d'habitation de Villefranche est nettement inférieur à la moyenne cantonale

FONCIER BATI :

- Base : - la plus élevée : Prades (33 676 600 francs)
 - la plus basse : Nohédes (223 461 francs)
 - Villefranche au 11e rang (1419 746 francs)
- Remarque :
 - en règle générale, les bases de la taxe d'habitation et du foncier bâti sont très voisines
 - par rapport à la taxe précédente, Villefranche est devant Mosset et Taurinya.
 - Conclusion : Villefranche dispose d'un parc immobilier relativement important (foncier bâti), mais peu occupé (taxe d'habitation) : il y a des logements vacants à Villefranche, et sans doute, des actions à mener en conséquence.
- Taux : - le plus élevé : Prades (24.48%)
 - le plus bas : Molitg (5.54%)
 - Villefranche au 13e rang (11%)
- Remarque : idem pour la taxe d'habitation : l'imposition villefranchoise est sensiblement inférieure à la moyenne

FONCIER NON BATI :

- Base : - la plus élevée : Prades (4 970 945 francs)
 - la plus basse : Villefranche (23 531 francs)
- Remarque : historiquement la commune de Villefranche ne couvre qu'un territoire très modeste. A titre indicatif, les bases de Corneilla et Fuilla sont respectivement 26 et 43 fois plus élevées.
- Taux : - le plus élevé : Nohédes (80.28%)
 - le plus bas : Codalet (18.39%)
 - Villefranche au 18e rang (30.21%)
- Remarque : L'absence de territoire et donc de base d'imposition fait que, quelque soit le taux, le foncier non bâti ne rapporte pratiquement pas (604 francs pour 2001) à la Commune de Villefranche.

TAXE PROFESSIONNELLE :

- Base : - la plus élevée : Prades (29 731 869 francs)
 - la plus basse : Conat (3 840 francs)
 - Villefranche au 6e rang (1 427 511 francs)
- Remarque : Villefranche se classe dans l'ordre après Prades, Vernet les Bains et Ria, ce qui se comprend, mais aussi après Fuilla (3 814 557 francs) et Molitg (2 250 478 francs), ce qui s'explique dans le premier cas par la gare SNCF, et dans le second par l'établissement thermal.
- Taux : - le plus élevé : Taurinya (23.77%)
 - le plus bas : Urbanya (2%)
 - Villefranche au 13e rang (11.60%)
- Remarque : Villefranche se situe, là encore, nettement en dessous de la moyenne.

ABRACADABRA ?

Le fonctionnement des activités de l'association Abracadabra qui devait débiter le 9 juillet dans la classe désaffectée du Groupe scolaire est remis en cause pour les raisons suivantes :

- 1/ Il importait que les locaux soient mis en conformité
- 2/ Il est apparu d'autre part qu'il y avait incompatibilité, du fait de la présence d'enfants en bas âges, gardés par Madame OCHOA, dans le cadre de ses fonctions d'assistante maternelle et la garde d'enfants plus âgés dans le sein de l'Association.

TELEVISION : LA CINQUIEME A VILLEFRANCHE

Le président du comité Inter Régional pour le développement des Pyrénées vient d'informer la municipalité de la mise en service d'un nouveau réémetteur desservant Villefranche permettant d'y capter désormais les programmes d'ARTE et de la Cinquième. Il faut, pour en bénéficier, régler les téléviseurs sur le canal 46.

FETE PATRONALE DE LA SAINT JACQUES

- VENDREDI 20 JUILLET : - 22 h 30 aux Esplanades Orchestre « LITHIUM »
- SAMEDI 21 JUILLET : - 22 h 15 Feu d'Artifice
- 22 h 30 Bal avec « Nadine »
- DIMANCHE 22 JUILLET - 16 H Danseurs Catalans de Saint Laurent de Cerdans, Place de l'Eglise
- 22 h 30 Bal aux Esplanades avec « Obsession »

INFORMATION ASSOCIATIVE

Le plan guide de Villefranche, réalisé à l'initiative de l'OTSI de Villefranche de Conflent / Val de Rotja et de plusieurs annonceurs villefrancois, dont la commune, vient de paraître et a commencé à être diffusé. Il est disponible à l'OTSI.

Cécile MONTAUDON
Déléguée de l'OTSI

Dans le cadre de l'Université Catalane d'Été, le Dimanche 19 Août de 17 à 19 heures, aura lieu place du Génie, un atelier de construction d'instruments anciens en roseau pour les petits.....et pour les grands aussi, car s'en suivra un concert (Groupe Crescendo)

Joël MENE

**Le trombinoscope
de la Mairie
de Villefranche de Conflent
3/ François ILTIS**

